



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon
75009 PARIS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18

MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment sur le point suivant :

- Comptabilisation des subventions (reçues et versées),
- Comptabilisation des dons.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

.../...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

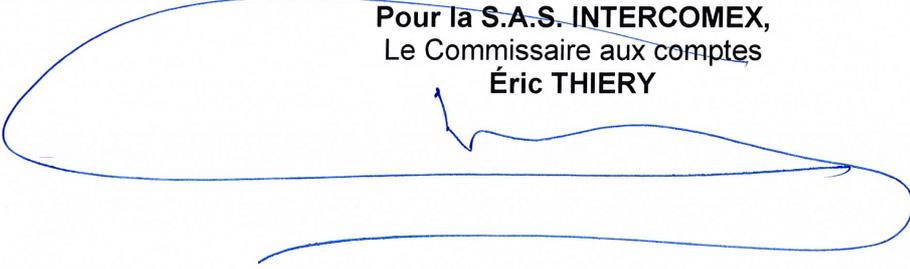
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 14 Avril 2020

Pour la S.A.S. INTERCOMEX,
Le Commissaire aux comptes
Éric THIERY



*Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Reims*

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 24/04/20

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	7 911	7 911		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 911	7 911		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	7 911	7 911		

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	565 230		565 230	676 328
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	565 230		565 230	676 328
ACTIF CIRCULANT	565 230		565 230	676 328

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	573 142	7 911	565 230	676 328
----------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

Bilan Passif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 152	29 249
Report à nouveau	(15 733)	(17 720)
Résultat de l'exercice	(10 068)	1 987
TOTAL situation nette :	4 351	13 516
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 351	13 516
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	535 078	647 080
AUTRES FONDS PROPRES	535 078	647 080
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	16 894	14 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 907	1 558
TOTAL dettes diverses :	25 801	15 733
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	25 801	15 733
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	565 230	676 328

Compte de Résultat (Première Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 24/04/20

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			608 389	648 393
PRODUITS D'EXPLOITATION			608 389	648 393
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			30 234	29 824
TOTAL charges externes :			30 234	29 824
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			59 511 27 123	54 101 24 072
TOTAL charges de personnel :			86 634	78 173
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			612 688	470 124
CHARGES D'EXPLOITATION			729 555	578 121
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(121 166)	70 272

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 24/04/20

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(121 166)	70 272
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(121 166)	70 272
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	676 328	608 043
	676 328	608 043
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	565 230	676 328
	565 230	676 328
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	111 098	(68 285)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 284 718	1 256 436
TOTAL DES CHARGES	1 294 786	1 254 449
BÉNÉFICE OU PERTE	(10 068)	1 987

Note d'analyse des comptes et annexe comptable

AFXB FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Les principes respectés :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-les comptes sont établis **sur la base des encaissements et des décaissements** réalisés au titre de l'année 2019.

a/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

b/ Dettes : Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

c/ Autres réserves :

Le montant de cette réserve qui s'élève, au 31/12/2019, à 30.152,46 € (pour 29.248,84 € à fin 2018) est destiné à couvrir le fonctionnement administratif de l'Association. La contrepartie de cette somme figurant dans des comptes bancaires spécifiques au 31/12/2019.

d/ Provisions réglementées :

Le montant des provisions qui figure au passif du bilan 2019 pour une somme de 535.077,97 € (rappel 2018 : 647.079,56 €) représente les fonds dédiés sur dons. Ils constituent des engagements et seront réalisés au cours des années ultérieures pour des programmes déjà engagés à la date du 31 décembre 2019 ainsi que pour des programmes en cours de finalisation.

- L'analyse détaillée du compte de résultat 2019 :

e/ Produits et charges d'exploitation :

Le tableau ci-après présente, de façon détaillée, les produits d'exploitation, perçus au titre de 2019, en mettant en évidence les fonds dédiés aux programmes de l'Association (et les dépenses engagées).

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE

EMPLOIS	2018	2019	RESSOURCES	2018	2019
<i>dépenses opérationnelles réalisées à l'étranger</i>	470 124	612 688	<i>report des ressources collectées non utilisées au début de l'exercice</i>	608 043	676 328
<i>frais de recherche de fonds</i>	78 173	86 634	<i>dons non affectés</i>	205 498	78 493
<i>frais de fonctionnement</i>	29 824	30 234	<i>dons dédiés</i>	442 896	529 897
I- Total des emplois inscrits au compte de résultat	578 121	729 556	I- Total des ressources inscrites au compte de résultat	648 394	608 390
II- Dotations aux provisions	0	0	II- Reprises de provisions	0	0
III- Engagements à réaliser sur ressources collectées	676 328	565 230	III- insuffisance de ressources de l'exercice		10 068
IV- Excédent de ressources de l'exercice	1 987				
TOTAL GENERAL	1 256 436	1 294 786	TOTAL GENERAL	1 256 436	1 294 786

f/ Produits exceptionnels :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 676.328,40 € représente la reprise des fonds dédiés sur dons et libéralités qui avaient été constatés au 31/12/2018 à hauteur de 647.079,56 € et de la réserve sur subvention de fonctionnement de l'année précédente pour 29.248,84 €.

g/ Charges exceptionnelles :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 565.230,43 € correspond aux engagements à réaliser au cours des années postérieures à l'année 2019 et enregistrés dans les comptes « Autres réserves » (pour les dépenses de fonctionnement) et « Provisions réglementées » (pour les fonds dédiés) ; ils sont la contrepartie des soldes des comptes bancaires au 31/12/2019.



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon
75009 PARIS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

.../....

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR


**commissaire
aux comptes**

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 14 Avril 2020

Pour la S.A.S INTERCOMEX
Le Commissaire aux Comptes
Éric THIERY



Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Reims